

De la règle et de la prudence dans le service de la nation.

Un médecin de ma connaissance me confie une tranche de vie :

« L'autre jour, je rencontre à la coop bio un homme que je connais. Il est professeur de mathématiques et doit bientôt prendre sa retraite. Que crois-tu que nous évoquions, en ces temps troublés, durant notre courte discussion ? »

« On sait que le système éducatif impose aux élèves ce qu'il ne fait que suggérer aux enseignants. Il est, d'ailleurs, à noter qu'un certain nombre de ces derniers a accédé aux recommandations d'injection promues à leur endroit comme à celui des citoyens communs par le gouvernement. Ils évitent le sujet. »

« On sait ce que l'administration française impose aux soignants qui, eux, citoyens remarquables, n'ont pas d'échappatoire, sous peine d'être humiliés et affamés. Depuis quelque temps, ce fantasme devient réalité et un certain nombre de soignants préfèrent se retrouver pauvres plutôt que soumis. »

« Nous n'en viendrons pas directement à la question si actuelle du pass sanitaire, lui et moi, continue mon confrère. Non, simplement, nous parlons de retraite. Et vous, me dit-il, êtes vous à la retraite ? Non, dis-je, mais je suis en arrêt. Ah ? Oui, je suis interdit d'exercer car je n'ai pas satisfait à l'obligation vaccinale. La réponse du professeur, évidemment adepte de la voie du cœur, est implacable : quand tout le monde roule à droite (un comble pour un enseignant ?!), on ne peut en laisser quelques-uns rouler à gauche. Imparable !! Mathématique !! Qu'en penses-tu ? »

Mathématique ? Imparable ?

De fait, si je roule à gauche, j'ai 100 % de risques moins *epsilon* d'avoir un accident et peut-être de mourir et 100 % de risque moins *epsilon* de causer l'accident d'un autre et peut-être de le faire mourir. Pourquoi en est-il ainsi ? Parce que la route est un espace clos sur lequel on fait circuler à toute allure des engins mécaniques. Prenez un chemin piétonnier. Il n'existe aucun besoin d'imposer un sens de circulation pour raison de sécurité. Personne ne met rien de particulier en jeu, sauf de devoir s'excuser, en cas de collision malencontreuse bien que peu traumatique. Un télescopage entre un inconscient imprudent et un promeneur peut, exceptionnellement, provoquer une blessure. On peut en conclure que la dangerosité de la route tient à l'artifice mécanique et à la vitesse qu'il permet. Il en est ainsi pour l'ensemble des procédés techniques : il faut suivre des procédures dans leur utilisation, sous peine de voir le danger se concrétiser en accident.

De la multiplication des instruments et procédés technologiques les plus sophistiqués découle, notons-le, le malaise de notre monde qui se découvre progressivement soumis aux moyens artificiels qu'il met en œuvre, non parce que la machine aurait quelque âme perverse, mais en raison de la nécessité de se conformer aux injonctions qui sont afférentes à son fonctionnement. Cela tient probablement au fait que c'est l'homme, lui-seul, qui en est le premier moteur. Un vélo, outil dont on connaît la genèse et les étapes de l'élaboration, ne fonctionne normalement que si on actionne convenablement les pédales. Encore faut-il apprendre à maîtriser les lois de l'équilibre qu'utilise la mécanique vélocipédique pour produire l'effet recherché. L'homme pense avoir domestiqué les lois de la nature. En fait, en focalisant la puissance, grâce à l'usage de son intelligence « mondaine », il ne fait que se plier à leurs exigences. Ce faisant, il exerce une coercition sur sa propre nature, se soumettant aux lois implacables, dont il a

lui-même réveillé la nécessité, sous peine d'accident. À chaque manipulation de la nature, il lui est indispensable d'écrire une règle ou un code qui s'impose à lui, fondés sur l'implacable loi de la nature. Plus encore, dans le paradigme pan-technologique qui nous submerge progressivement, l'homme devient lui-même à lui-même son instrument. Ainsi en est-il dans la science médicale, mais, de manière plus remarquable encore dans le sport et toutes les disciplines de culture physique.

Il existe une sorte de parenté entre la matière et une certaine intelligence « mondaine », technicienne. L'homme croit, par elle, dominer la nature. Il pense affirmer sa royauté sur la matière lorsqu'il abdique devant la contrainte d'un monde indifférent à l'homme, un monde d'une froideur métallique qui ne tend, si on lui rend les armes de l'humanité totale, qu'à glacer l'âme et appeler le malheur (Simone Weil). Des règles que la matière lui impose, même lorsqu'il a l'illusion de l'amadouer, l'homme écrit, par extension, les codes et les déontologies qui régissent son activité à coloration technique. C'est de sa confrontation avec les lois de la nature, qui lui imposent ses conduites, que l'homme tire sa propension à chercher la référence supérieure, un pouvoir immuable et froid qui lui dicte sans appel ses conduites, à l'instar de la manière dont le monde le traite froidement.

Même si se justifie, dans bon nombre de cas, pour certaines activités techniques, le recours à une éthique¹ des codes, une difficulté subsiste dans le discernement à propos du caractère limitatif des règles. La question est soulevée par la généralisation du recours à la technologie. C'est notamment ce qu'on peut observer dans le domaine de la psychologie des personnes et des masses, de la sociologie ou de la politique. En effet, le développement des sciences et de leur application technique ne se limite pas à la matière (par opposition à l'immatériel). En témoignent la création puis le développement des sciences humaines, sociales et politiques. Il touche également l'homme seul ou en groupe qui devient, de ce fait, une matière (comme objet d'application) pour le savant qui les manipule.

Quoi qu'il en soit de la pertinence de l'application de ces codes à l'humain, lorsqu'on atteint un certain degré de réglementation issue de la technicisation, le système tend vers l'absurde. On s'en rend compte de manière exemplaire - prolongeons la métaphore routière - lorsqu'on se fait verbaliser pour avoir roulé sur une route à quatre voies, rectiligne sur plusieurs kilomètres, à une vitesse légèrement supérieure à la limitation à cinquante kilomètres par heure, alors qu'on était seul sur la route, ayant une visibilité parfaite. La sécurité, qui est la justification technique de la limitation, ne valide, dans ce cas, en aucune manière, la peine. C'est uniquement le fait de ne pas avoir suivi une règle, même sans fondement actuel, qui fait de vous un contrevenant. Les dispositions automatiques imposées notamment grâce à l'informatique ajoutent à l'incompréhension. Faites-vous supprimer un « touite » sans réel motif moral, subissez le flash d'un radar automatique disposé dans un endroit piège. Aucune rédemption n'est possible. Une règle s'applique sans qu'on puisse faire valoir une quelconque explication personnelle. La règle est la règle ! La mécanique est là pour le rappeler. Elle est, elle-même le législateur, la règle et le censeur. Ensuite, plaignez-vous de la déshumanisation des rapports sociaux, des hôpitaux et de l'école ; fustigez les médecins-caissiers-de-supermarché ; ragez contre les fonctionnaires bornés...

On le voit, une telle pratique de la réglementation n'est réellement utile que pour la mise en oeuvre des moyens techniques que l'homme crée et complexifie de plus en plus. Mais nous constatons, dans le même temps, qu'elle n'est pas pertinente dans les autres cas, notamment dans tout ce qui concerne proprement la morale de la vie courante. La règle, stricte à l'instar de la rigidité dont fait preuve la nature dans ses lois, confine souvent au grotesque, appelant, par là de nouvelles règles correctives de la première. Il faut, alors, créer des dispositions inédites pour s'adapter aux cas particuliers. Essayez de limiter le nombre de cases d'un document administratif électronique alors même que vous ne laissez pas la possibilité à l'administré de s'expliquer en clair. Cela est impossible tant il faut s'évertuer à envisager la multiplicité des éventualités. C'est ce

¹ J'utilise les mots éthique et morale comme deux synonymes, fort du fait que le mot morale, issu du latin *mos/mores*, est la traduction littérale du terme grec *éthos*. Ils désignent, tous les deux, les mœurs, le comportement, les coutumes. Il convient, malgré tout, de distinguer une morale/éthique d'une méta morale/éthique, laquelle est la réflexion philosophique à propos de la première.

mécanisme multiplicateur qui rend insupportable les pratiques législatives actuelles. Celles-ci se répandent de plus en plus aujourd'hui : elle tendent de proche en proche, à édicter la règle à suivre, étendant leur compétence dans des domaines de la vie progressivement plus importants et intimes. L'autre conséquence évidente est la tendance totalisante de ces pratiques.

Dans la vie des hommes, j'ai bien dit des hommes et non des machines, ce ne peut donc pas être la règle qui domine sous peine de sombrer dans le totalitarisme ou l'absurde. En réponse, Aristote nous propose la vertu de prudence. Celle-ci n'est pas une manière de « faire attention », mais l'acte par lequel un homme adapte sa conduite ou son comportement aux circonstances en vue de produire une action juste. Une telle action juste est utile, n'a pas d'effets qui dépassent le but visé et produit un état d'équilibre propre à établir la paix en celui qui la promeut, en ceux de son entourage, et à entretenir la paix civile. Dans la justice, il n'y a pas d'exaltation de quelque sentiment que ce soit, mais la paix, ce qui n'exclut pas, voire suscite, une joie tranquille. Nous distinguons donc deux manières d'agir dans le monde : la morale qu'on peut qualifier de déontologique par référence à la règle et à une autorité extérieure et une morale prudentielle s'adaptant à la personne et aux circonstances. La morale déontologique tire ses fondements de la référence à la loi du monde alors que la morale prudentielle les tire de la dimension spirituelle proprement humaine

Revenons au dialogue du départ entre mon ami et le professeur de mathématiques. La question soulevée par la réponse de ce dernier est celle de l'imposition de la règle vaccinale à tous (je ne discute pas, ici, de la composition de ces substances ni de leurs effets thérapeutiques ou délétères). Il est souhaitable de distinguer les éléments mis en oeuvre. Il existe, d'une part, un instrument qu'on appelle le vaccin qui intervient, d'autre part, dans la vie des hommes. Deux pôles, donc : un ustensile technique et notre propre existence. De quel moyen éthique ou moral avons nous besoin, le prudentiel ou le déontologique ? On peut logiquement répondre : des deux. Il faut également noter la nécessité des règles techniques. Lorsque le laboratoire fabrique la substance injectable, ses employés doivent respecter des procédures. Il en est de même quand il est transporté et lors de l'injection elle-même, pour les professionnels qui y procèdent. L'application dans le cadre de la technique médicale pure, l'expérimentation et le recueil des effets indésirables sont de cet ordre, également, dans l'organisation. Si bien que le sérieux de l'expérimentation, de la mise en application et de l'évaluation par le relevé et la prise en compte des effets nocifs tombe sous le coup de la morale déontologique et, eut égard aux conséquences graves éventuelles, de la loi. En effet, pendant toute cette phase sont seulement concernées des procédures techniques.

Peut-on aller plus loin dans l'utilisation des seules règles et, aussi, de la seule morale déontologique qui en est l'enfant ? Certains voudraient croire que ce sont ces mêmes règles qui s'appliquent pour déterminer l'usage d'un moyen technique. Dans le cas de la vaccination, il s'agirait de leur utilisation au sein d'une population. Si on parle de technique vaccinale, on évoque, bien sûr, la chimie, l'infectiologie et d'autres sciences. Mais, c'est sur des masses qu'on estime exercer une activité technique. La spécialité de santé publique, dont la « vaccinologie », a les populations pour matière. Ce sont donc des grands nombres qu'on pense vacciner et non des personnes. On veut donc imposer à l'ensemble ce qu'on impose au conducteur de la machine ou à la machine, elle-même. Pour connaître la proportion de la population à vacciner en vue d'atteindre l'immunité collective, il faudrait appliquer la formule suivante : $IC\% = 1 - 1/R_0$ où IC% est le pourcentage population à vacciner pour obtenir l'immunité collective et R_0 le nombre de reproduction de base de la maladie infectieuse. Pour un R_0 à 3, on devrait donc vacciner 70% de la population. Il semble, aujourd'hui, en raison des incertitudes monstrueuses apparues à la faveur de cette maladie, que cette façon de raisonner soit battue en brèche et devienne peut-être carrément une vue de l'esprit. On ne connaît, finalement pas si bien qu'on voudrait le dire la

véritable dynamique des épidémies² : une bonne part de nos connaissances ne pourraient bien être qu'un ensemble de fantasmes.

Nous reconnaissons, dans ce calcul, la manière d'agir selon une procédure. Celle-ci est donc sujette à des erreurs importantes dont, de plus, personne ne semble responsable, étant donné qu'elles sont soi-disant appuyées sur la science. Or, cette dernière, malgré ses prétentions à l'autorité suprême et immuable, est infiniment susceptible de variations voire de corrections allant parfois jusqu'à la position diamétralement opposée à celle qui était tenue auparavant : par exemple, les corticoïdes, « interdits » au début de l'épidémie de COVID 19, se sont révélés très utiles, par la suite, dans la prise en charge des malades, l'une et l'autre opinion étant préférée au nom de la science. Mais, plus encore, ce qui transparait, dans le recours à la science, est la froideur de la mécanique par laquelle on traite ce qui est humain, à l'aune de la représentation matérialisée qu'on en a. Notre époque développe, en effet, à l'occasion du regard scientifique, une conception purement matérialiste de l'homme, individu d'un genre qu'on a tôt fait de manipuler en population ou en masse. Pourtant, nous vivons un temps marqué par l'individualisme, c'est-à-dire dans lequel on magnifie au plus haut point l'autonomie, la liberté et l'égalité avec tous de chacun. On constate donc une distorsion qu'on ne sait résoudre entre masses, foules ou populations et individus humains. Pourtant la foule n'existe que parce qu'elle est constituée de ces unités/unités humaines. La personne, manifestation unique et singulière de chacun, s'est confirmée et affirmée depuis les temps modernes et elle commande qu'on lui accorde la primauté dans les choix éthiques.

C'est ce que nous devrions observer dans la gestion de la crise sanitaire et particulièrement de l'utilisation de la vaccination. Car, en raison de la primauté de la personne que nous venons de souligner, dès que l'homme est le commanditaire ou le destinataire du moyen technique, la question de la règle s'efface devant la prudence. Cette morale prudentielle est le propre de l'homme et elle est convoquée chaque fois que l'homme est en cause. La technique employée justifie des règles de mise en oeuvre alors que son application à l'homme appelle à la prudence. Dois-je suivre le code de la route lorsque je conduis ? Évidemment oui : la réponse à cette question relève de l'utilisation de la voiture, c'est dire de la règle. Mais l'usage que je fais de mon véhicule pour aller ici ou là ou même pour m'en servir, par exemple, de voiture bélier dans un cambriolage relève de la morale prudentielle, celle qui est afférente à la personne.

La difficulté, dans le choix du type de morale à appliquer tel que nous le discutons ici, est révélé par l'exposé de la formule que nous avons vue plus haut et qui semble permettre de déterminer éventuellement le niveau d'immunité collective nécessaire pour juguler une épidémie. Le choix pourrait apparaître découler d'une règle alors que, à cause de la composition humaine de la population, il relève de la morale prudentielle. C'est toute l'épidémiologie et plus encore la santé publique qui est mise en question. Il existe des lois de la gestion des populations (voir, par exemple, la *Psychologie des foules* de Gustave Le Bon ou *Masse et puissance* d'Élias Canetti). Leur utilisation est éventuellement légitime, notamment lorsqu'on se trouve à la tête d'un groupe qui peut se décliner en foule ou en population. Ainsi, il est important, pour un homme politique en responsabilité, par exemple, de prévoir et de comprendre les mouvements de l'opinion, de décrypter le mode d'intellection des individus humains lorsqu'ils sont constitués en foule.

² Rappelons que, avant 2020, la quasi totalité des infectiologues, dont les virologues, faisaient souvent remarquer que l'épidémie de grippe annuelle était en fait une période où se mélangeaient nombre d'infections virales et bactériennes. Rappelons également que les services de réanimation sont, de très longue date, annuellement submergés en fin de période hivernale par l'afflux des malades souffrant de syndromes respiratoires aigus de toutes origines, souvent abusivement étiquetés « grippe »; que cette épidémie de « grippe saisonnière » n'est pas expliquée par le virus lui-même qui se développerait au froid (!), mais peut-être plutôt par les conditions particulières de personnes affaiblies confrontées à l'hiver : froid, baisse de la luminosité, moins bonne alimentation, confinement... Notons aussi que le développement du chauffage central est concomitant à la baisse du nombre d'affections respiratoires graves chez des jeunes... C'est dire que, pour bien connaître la dynamique épidémiologique, les facteurs environnementaux devraient probablement être pris en compte autant que le comportement du virus lui-même, sans oublier le futur éventuel malade et ses dispositions individuelles. Il y a fort à parier que nombre de facteurs sont à découvrir.

Mais peut-on admettre qu'un groupe humain se conduise ou se « cornaque » comme, par exemple, un attelage ? Si on adhère à l'évolution de l'idée personnaliste, le groupe n'est pas supérieur à l'individu, sauf lorsque la survie du groupe et donc de chacun est en jeu. La grandeur de l'armée américaine dans la guerre du Pacifique était de savoir détourner une flotte entière pour récupérer un aviateur tombé à la mer. De la même manière, on peut considérer qu'une armée est une foule. Elle résulte de la convergence d'objectifs de mission au service d'un groupe supérieur, c'est-à-dire la nation, d'intérêts individuels et de la nécessité de la survie du groupe sans lequel les individus n'ont plus d'existence. Puisque les individus sont concernés par ces objectifs, la morale prudentielle prend le pas. Elle discerne les enjeux personnels et collectifs. Il n'est donc pas utile ni justifiable de jouer *a priori*, hors la survie du groupe ou de la nation et donc des individus, le groupe contre les personnes. Tout sacrifice individuel est, dans cette perspective, consenti.

Il existe donc là un conflit de taille. La morale qui s'impose à celui qui conduit un peuple est-elle déontologique ou prudentielle ? On peut, en première analyse, répondre que celui qui dirige et qui ne possède pas de connaissances en psychologie des masses et des foules n'a pas de règle technique à appliquer et par conséquent pas de morale déontologique dans ce domaine. Celui qui est averti de ce type de psychologie possède un certain nombre d'outils à sa disposition pour comprendre et accompagner la population. Il est utile, licite et nécessaire de les utiliser dans ce cadre déontologique. Mais l'usage qu'on fait de ces savoirs et de ces techniques s'exerçant sur l'humain, c'est la morale prudentielle qui en valide l'application. L'usage est déterminé par les objectifs. Tout repose donc dans ces derniers, c'est-à-dire dans l'intention avec laquelle on se sert de ces techniques. Autrement dit, dans le cadre d'un État qui sert-on ? La nation, les individus, soi-même ou quelque officine cachée ou non ? ... En vue de quoi agit-on ? Le bien commun, le bien individuel, le bien de quelques-uns ? ... Conduire un peuple n'est pas le transformer ou l'amener à sa transformation en foule ou en masse. La psychologie des masses est négative au sens où l'utilisation qu'on en a peut échapper à la logique du « faire ». Elle n'est que prédictive de ses conséquences. Elle permet de connaître ce qui est anormal dans le comportement d'un groupe et ce qu'on ne doit pas faire avec, d'un point de vue moral. Autrement, elle n'est que manipulation au détriment des personnes individuelles.

Dans le cas de l'instauration de la vaccination pour tous, posons-nous, encore une fois, la question : doit-on jouer la population contre les individus ? Rien n'est moins sûr, lorsqu'on regarde l'évolution de l'épidémie sur quasiment deux années. Finalement, il est légitime de se demander si l'objectif de cette opération de vaccination obligatoire, explicitement ou implicitement, est bien la santé des personnes, une à une, seule garante de la santé du groupe. Ne peut-il être, aussi, et c'est un point de discernement, celui de montrer sa détermination ou sa force, d'assurer sa réélection, de faire des coups politiques ou financiers, de répondre à des sollicitations de commanditaires, d'éviter la mise en cause judiciaire ? Ces questions se posent, en effet, si on contemple les moyens employés : état d'urgence donnant depuis presque deux ans des pouvoirs exorbitants à l'exécutif, lois d'exception instituant assignation à domicile, passe sanitaire, obligations vaccinales sous peine d'interdiction de travailler et donc de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille... Moralement peut-on se permettre de contraindre la population au point d'en désespérer une partie non négligeable pour obtenir un nombre de vaccinés supérieur à celui de tous les autres pays en un temps record, dans une sorte de course poursuite ou par une manière de jeu malsain ?

On le voit, la métaphore routière ne constitue pas raison, bien qu'elle favorise la réflexion. La solution au dilemme de l'obligation sur une population entière n'est pas « mathématique ». Elle exige une élaboration plus fine qui se garde du caractère simpliste de « l'imparable ». La prudence est de mise ici, car c'est de l'homme qu'il s'agit et non d'une machine ou d'une usine. Cette vertu, tout humaine et adaptable qu'elle soit, ne néglige pas les lois données de la nature. Au contraire elle les intègre dans un cadre plus large qui est celui de l'homme.